

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-01

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le vingt six janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix neuf janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DÉTOURNÉ Florence (pouvoir à DÉTOURNÉ Françoise), DUEZ Christophe, FAVRE Angélique et LEFEBVRE Bruno (pouvoir à THELLIER Jacques)

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

**OBJET :**

APPEL À PROJET  
« TERRITOIRE À  
ÉNERGIE  
POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE »

- fait connaître aux membres présents qu'un appel à projet intitulé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le Ministère de l'environnement et que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a souhaité se porter candidate afin de soutenir des projets communaux.

- indique que le projet porté par la commune de TINCQUES a été repris dans la réponse à l'appel à projet. Cet appel à projet pourrait permettre de mobiliser des fonds complémentaires permettant la réalisation de ce projet communal.

Afin de compléter le dossier sur la base des pièces attendues par le Ministère, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à prendre part, pour le compte de la commune de TINCQUES, à la réponse à cet appel à projet, via le dossier de candidature de la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

autorise Monsieur le Maire à participer à la réponse à l'appel à projet et à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme  
Pour le Maire absent  
L'adjoint délégué  
**André BOUCHIND'HOMME**